

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' ET AUDITEUR RÉGLEMENTAIRE

Obtenez jusqu'à **63000€ HT** de subventions pour la rénovation
de votre habitat (Maison, Appartement ou Copropriété)



Téléphone
0255994495

Nos activités

- Energie
- Rénovation

→ **Site internet**

www.renov-solutions.fr

 contact@renov-solutions.fr

 45-loiret 77-Seine Marne 89-Yonne

Estimation de vos
subventions



Tout savoir sur Mon Accompagnateur Rénov'

SON RÔLE

Mon Accompagnateur Rénov' est un professionnel agréé par l'**Agence nationale de l'habitat (Anah)** qui vous assiste techniquement, administrativement et financièrement tout au long de votre projet de rénovation énergétique.



SES MISSIONS

1. Visite des lieux
2. Diagnostic de l'existant
3. Préconisations travaux
4. Estimation des aides financières
5. Création d'un plan de financement
6. Accompagnement dans la recherche d'artisans RGE
7. Aide à l'analyse des devis
8. Assistance dans le montage des dossiers de subventions
9. Conseil sur les réglementations et procédures d'urbanisme
10. Aide au suivi de chantier
11. Conseil pour une réception de chantier réussie
12. Informations sur les assurances et garanties
13. Explication des bonnes pratiques à adopter après les travaux



SES OBLIGATIONS

INDÉPENDANCE

Les accompagnateurs rénovation ne sont pas autorisés à réaliser eux-mêmes les travaux



NEUTRALITÉ

Les entreprises sollicitées doivent être traitées équitablement si leurs prestations sont équivalentes



CONTRÔLE

L'Anah se réserve le droit de contrôler les titulaires de l'agrément "Mon Accompagnateur Rénov'"

QUAND MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' EST-IL OBLIGATOIRE ?



Certaines collectivités financent cet accompagnement, que ce soit partiellement ou intégralement. Si ce n'est pas le cas, l'Anah peut vous accorder de 150 à 875 € d'aides selon l'ampleur des travaux réalisés.

- Depuis le **1er janvier 2023** pour les ménages aux revenus modestes et très modestes sollicitant l'aide **MaPrimeRénov' Sérénité** pour un coût de travaux supérieur à 5 000 € TTC.
- À partir du **1er septembre 2023** pour tous les foyers éligibles à **MaPrimeRénov'**, qui réalisent 2 gestes de travaux ou plus pour un coût d'au moins 5 000 € TTC, et qui sollicitent au moins 10 000 € d'aides.